

Accords du participe passé

Verbe = action ou état (= ce qui se conjugue - ex : il mange, il est grand)

Temps composés = Auxiliaire (être ou avoir) + participe passé (ex : il a mangé, il est venu)
Aux temps composés, **l'auxiliaire s'accorde avec le sujet**, le participe passé s'accorde selon les règles, lesquelles varient en fonction de l'auxiliaire utilisé (voir ci-dessous).

Pour rappel :

QUI / QUOI + VERBE = SUJET

(SUJET +) VERBE + QUI / QUOI = COD

(SUJET +) VERBE + DE QUI / DE QUOI OU
A QUI / A QUOI = COI

Règles (à connaître par cœur !)

- Le participe passé employé **sans auxiliaire** (donc non verbal mais adjectival) s'accorde en genre et en nombre avec **le nom qu'il complète** (Ex : la voiture cassée)
- Le participe passé employé avec l' **auxiliaire être** s'accorde en genre et en nombre avec **le sujet** (Ex : Elles sont venues)
- Le participe passé employé avec l' **auxiliaire avoir** s'accorde en genre et en nombre avec le **COD s'il est placé avant le verbe** (jamais avec le sujet ou le COI)

Ex : Elle a mangé des cerises (pas d'accord car le COD des cerises est placé après le verbe.
Elle **les** a mangées (elle a mangé quoi ? Les = les cerises. Accord car placé avant le verbe)
Les cerises qu'elle a mangées. (elle a mangé quoi ? *les cerises*. Accord car placé avant le verbe)

rappel :

- participe passé des verbes en -er (1^{er} groupe)
= -é
- participe passé des verbes en -ir > -iss
(2^e groupe) = -i
- participe passé des verbes du 3^e groupe = -i, -u ou consonne -t, -s
(Il faut penser au féminin. Ex : pris > prise – construit > construite...)

